

Marseille,
Le 04 mai 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que par courriers RAR du 11 avril 2023, l'UIMM Alpes-Méditerranée a notifié aux organisations syndicales signataires de la Convention Collective des Industries Métallurgiques et Industries Connexes du département du Vaucluse du 1^{er} janvier 1976 modifiée (n° IDCC 0829), son adhésion à ladite convention dans le cadre d'une fusion absorption en cours de l'UIMM Vaucluse par l'UIMM Alpes-Méditerranée, à effet au 1^{er} janvier 2023.

Vous trouverez ci-joint copies de ces courriers de notification d'adhésion pour dépôt conformément aux dispositions légales, réglementaires applicables. (+ 1 copie en version électronique), ainsi que les justificatifs de présentation de ces courriers RAR.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'enregistrement de cette adhésion.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Délégué Général,

P.J. : 1 ex. des courriers de notification
1 copie en version électronique
Copies des justifications de présentation des courriers RAR de notification.